JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/01/26/2022030337/justel

Dossier numéro: 2022-01-26/04

Titre

26 JANVIER 2022. - Arrêté ministériel fixant le formulaire type à suivre pour la rédaction des rapports de fonctionnement visé à l'article 340, § 3, du Code judiciaire

Source: JUSTICE

Publication: Moniteur belge du 18-02-2022 page: 13879

Entrée en vigueur : 28-02-2022

Table des matières

Art. 1-2

ANNEXE.

Art. N

Texte

Article <u>1er</u>. Le formulaire type visé à l'article 340, § 3, alinéa 2 du Code judiciaire, est fixé selon les modèles annexés au présent arrêté.

Art. 2. L'arrêté ministériel du 22 février 2005 fixant le formulaire type à suivre pour la rédaction des rapports de fonctionnement visé à l'article 340, § 3, du Code judiciaire est abrogé.

ANNEXE.

Art. N.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 18-02-2022, p. 13880)

Page 1 de 1 Copyright Moniteur belge 22-02-2022